

UNIVERSITÉ JAGELLONNE DE CRACOVIE
Centre de coordination des écoles des droits étrangers

UNIVERSITÉ D'ORLÉANS
Laboratoire des collectivités publiques
Centre de recherche juridique Pothier

DEUXIÈMES JOURNÉES JURIDIQUES FRANCO-POLONAISES
CONVERGENCE ET DIVERGENCE ENTRE SYSTÈMES JURIDIQUES

COLLOQUE SOUS LE PATRONAGE
DES MINISTRES DE LA JUSTICE POLONAIS ET FRANÇAIS
ET DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ JAGELLONNE

CRACOVIE, 23 ET 24 NOVEMBRE 2012

APPEL À COMMUNICATIONS

Depuis sa création en l'an 2000, l'École de droit français de Cracovie est devenue un pôle majeur de diffusion de la culture juridique française en Europe centrale. Après le succès des journées juridiques franco-polonaises 2010, l'École de droit français de Cracovie organise les deuxièmes journées juridiques franco-polonaises qui se tiendront les 23 et 24 novembre 2012 à l'Université Jagellonne.

Ces journées auront pour thème la convergence et la divergence entre systèmes juridiques. Il s'agit de rechercher la réponse aux questions suivantes:

- les différents systèmes juridiques nationaux convergent-ils ou divergent-ils dans leur développement ?
- quelles sont les méthodes adéquates pour étudier la convergence ou la divergence entre systèmes juridiques nationaux ?
- quelles sont les causes de cette convergence ou divergence ?
- quels mécanismes assurent la convergence des systèmes juridiques nationaux ?

Les communications peuvent porter soit sur l'ensemble du droit soit sur des branches spécifiques.

Nous avons l'honneur et le plaisir d'inviter les chercheurs français et polonais à présenter des rapports entrant dans les thèmes du colloque, définis ci-dessous.

Les journées juridiques franco-polonaises seront une excellente occasion de rencontre et d'échanges entre chercheurs français et chercheurs francophones polonais. Elles ont pour ambition de donner une nouvelle impulsion à la coopération universitaire franco-polonaise dans le domaine des sciences juridiques. Elles visent aussi à développer et raviver la promotion de la culture juridique française en Pologne et la culture juridique polonaise en France.

Les chercheurs souhaitant présenter des communications au colloque sont invités à faire parvenir *par courrier électronique* à la Faculté de droit et d'administration de l'Université Jagellonne, à l'adresse :

[k.wojtyczek \(at\) uj.edu.pl](mailto:k.wojtyczek(at)uj.edu.pl)

au plus tard le **15 avril 2012**, des résumés des communications proposées. Ces résumés, qui auront entre 4 000 et 5 000 signes et seront rédigés en français, doivent présenter brièvement les principales thèses des communications et démontrer la nouveauté des idées exposées. Le comité scientifique procèdera à l'examen des propositions et

communiquera aux auteurs au plus tard le 7 mai 2012 la liste des communications retenues. La priorité sera accordée aux propositions apportant un éclairage nouveau des questions abordées.

Les auteurs des communications retenues doivent faire parvenir *par courrier électronique* à la Faculté de droit et d'administration de l'Université Jagellonne, au plus tard **le 1^{er} septembre 2012**, les textes définitifs des communications. Les communications auront entre 40 000 et 60 000 signes. Ces communications seront mises en ligne sur le site du colloque au début du mois d'octobre 2012 et seront publiées en France, en 2013, dans les actes du colloque. **La langue unique des débats du colloque sera le français et toutes les communications devront être rédigées en français.**

Les personnes souhaitant participer au colloque sans présenter de communication sont priées de bien vouloir contacter les organisateurs par courrier électronique : (k.wojtyczek (at) uj.edu.pl) avant le **31 mai 2012**.

Les organisateurs prennent en charge les frais d'hébergement (du 23 au 25 novembre 2012, soit 3 nuits) des auteurs des communications choisies par le Comité scientifique, **les frais de voyage (billets d'avion ou de train) restant à la charge des participants**. Le Comité scientifique se réserve aussi le droit d'accepter un certain nombre de communications sans la prise en charge des frais d'hébergement.

Les personnes souhaitant participer au colloque sans présenter de communication prennent eux-mêmes en charge les frais d'hébergement à Cracovie et les frais de voyage. Les organisateurs ne perçoivent pas de frais d'inscription.

Jacques Leroy et Krzysztof Wojtyczek
Co-directeurs de l'École de droit français de Cracovie

Adresse du secrétariat

Ośrodek Koordynacyjny Szkół Praw Obcych
Uniwersytet Jagielloński
ul. Bracka 12
31-005 Kraków, Pologne
tel./fax: 48 12 422 09 08
courrier électronique : okspo (at) uj.edu.pl
page web : <http://www.law.uj.edu.pl/~spf/>

Dates du colloque

Jeudi, 22 novembre : arrivée des participants
Vendredi, 23 novembre : débats
Samedi, 24 novembre : débats
Dimanche, 25 novembre : visite de Cracovie, départ des participants

Programme scientifique

1. La convergence ou la divergence entre systèmes juridiques nationaux ?
2. Les méthodes d'étude de la convergence et de la divergence entre systèmes juridiques nationaux
3. Les causes de la divergence et la convergence des systèmes juridiques nationaux
4. Les instruments assurant la convergence entre systèmes juridiques nationaux

Comité scientifique

- Olivera Boskovic, professeur à l'Université d'Orléans, directrice du Centre de recherche juridique Pothier
- Jacques Leroy, professeur à l'Université d'Orléans, co-directeur de l'École de droit français à Cracovie
- Marek Porzycki, maître de conférences à l'Université Jagellonne
- François Priet, professeur à l'Université d'Orléans, directeur du Laboratoire des collectivités publiques
- Pierre Serrand, professeur à l'Université d'Orléans, co-directeur de l'École de droit de l'Université d'Orléans
- Krzysztof Wojtyczek, professeur à l'Université Jagellonne, directeur du Centre de coordinations des écoles des droits étrangers
- Fryderyk Zoll, professeur à l'Université Jagellonne